

## Conditions de l'offre de parrainage Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

### A qui s'adresse le parrainage ?

L'offre de parrainage est ouverte à toute personne physique majeure capable n'agissant pas pour des besoins professionnels, cliente de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (le « Parrain ») qui recommande une ou plusieurs personne(s) physique(s) majeure(s) capable(s) n'agissant pas pour des besoins professionnels, non-cliente(s) et n'ayant jamais été cliente de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (le « Filleul »).

L'offre est valable du 21/01/2026 au 31/12/2026 sur l'application Banxo et le site internet Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes. Toutefois, l'offre étant limitée aux 180 premiers parrainages, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes se réserve le droit d'écourter la période de validité de l'offre sans que cela n'engage sa responsabilité.

Deux personnes du même foyer fiscal et même adresse ne peuvent pas se parrainer. Un collaborateur Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ne peut parrainer un collaborateur Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

La participation à l'offre de parrainage implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions par le participant.

### Pour le parrain

L'offre de parrainage consiste pour le Parrain à recevoir une somme de 80 € maximum par parrainage validé si le Filleul respecte les conditions indiquées ci-dessous :

Le nombre de Filleul par Parrain est limité à 5 par année civile. Un Parrain ne peut recommander un même Filleul qu'une seule fois.

Le Parrain qui souhaite participer à l'opération de parrainage se connecte à son espace de banque à distance et se rend dans l'espace dédié au parrainage.

### Pour le filleul

Pour être éligible à l'offre de parrainage et recevoir une somme de 80 € maximum, le Filleul devra avoir effectué une ouverture définitive de compte de dépôt dans les deux mois suivant la demande initiale et répondre aux conditions associées ci-dessous :

- 80€ au titre de la souscription d'une offre groupée de services avec minimum une carte Visa 1er active (un retrait ou un paiement effectué) ainsi que la souscription d'un service de mobilité bancaire Domilis
- Le versement de la prime parrainage sera versé si le compte du filleul est créditeur.

L'ouverture définitive du compte de dépôt et la souscription au service de mobilité bancaire Domilis sont soumises à des conditions d'éligibilité et à l'acceptation de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes. En cas de refus d'ouverture du compte ou de souscription du produit associé par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, le Filleul et le Parrain ne pourront prétendre à un quelconque avantage.

Un Filleul ne peut avoir qu'un seul et unique Parrain. Dans l'hypothèse où un Filleul serait recommandé par plusieurs Parrains, seule la première demande de parrainage reçue et enregistrée par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes sera prise en compte.

### Versement de l'avantage

Le Parrain et le Filleul recevront leur avantage directement sur leur compte de dépôt ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes dans un délai de 90 jours maximum après l'ouverture définitive du compte de dépôt par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et la souscription par le Filleul du produit associé selon les conditions ci-dessus.